

## Jean-Baptiste André Godin au sous-préfet de Vervins, 25 octobre 1861

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (6)

Collation 1 p. (181r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin au sous-préfet de Vervins, 25 octobre 1861, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/41920>

Copier

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [25 octobre 1861](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Vilcocq, Antonin \(1822-1867\)](#)

Lieu de destination Vervins (Aisne)

## Description

Résumé Suite à l'avis rendu par le directeur des contributions directes, Godin communique au sous-préfet le détail du nombre et des périodes d'inoccupation des logements du Familistère en vue d'obtenir une réduction d'impôt.

Notes Antonin Vilcocq est sous-préfet de Vervins (Aisne) de 1852 à 1862.

Support La lettre n'est pas de la main de Godin.

## Mots-clés

[Familistère](#), [Impôts](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 14/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023

---

18,1  
133

18,1

juin 27 octobre 1766

A l'ordre de M. le Marquis de la Jonction

Monsieur le Marquis

Confirmons à l'avis que n'a été envoyé à la date  
du 24 octobre par Monsieur le Ministre des Finances  
dans le 1<sup>e</sup> le

qui ait l'honneur, à l'appui de son demande  
en réclame d'impôts pour inhabitation bâtie  
du logement qu'il a fait construire pour ses  
membres, l'ordre suivant vous a été communiqué  
que l'habitation à frappé pour l'an

3 mois 11 logements au montant 32 francs

3 : 11 : 32 : 32 :

Le pris faire prouve ce  
mon ordre & je fais à la réquisition le  
l'administration pour toute vérification.  
Veuillez agréer M. le Marquis le Marquis  
l'assurance de ma considération  
Y me envie votre très humble serviteur

Goder